

# Convention IRSA et accidents entre deux véhicules - CVCT58A

**Code produit :** CVCT58A

**Niveau :** Perfectionnement

**Modalité :** Classe virtuelle

**Durée (en heure) :** 2.33

**Tarif :** 154,00 € HT

**Eligible DDA :** oui

**Public :**

Dirigeants, managers et collaborateurs

**Prérequis :**

Aucun

## Objectif

- Adopter les bons réflexes pour argumenter auprès du client sa responsabilité en droit
- Maîtriser le barème de recours conventionnel "deux véhicules IRSA"

## Programme de la formation

1. Le droit commun et le rôle du Code de la route
  - Droit à indemnisation des conducteurs selon la loi Badinter
  - Principales fautes du Code de la route
  - Principe fondamental de l'IRSA : la gestion en droit commun
2. Le barème de recours IRSA accident 2 véhicules

- Preuves conventionnelles de l'annexe 1
- Principes généraux d'interprétation
- Méthodologie entonnoir : déterminer la famille de cas selon les typologies, les questions à se poser et le rôle du RAP
- Savoir argumenter en droit commun tout en ayant déterminé le cas de recours barème IRSA

### 3. Recours

- Gestions différenciées
- Délais de recours

## Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

## Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Echanges d'expériences
- Réalisation de cas pratiques

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.